



## Succession de mon gd pere

Par **Jerome legendre**, le **19/03/2018** à **19:41**

Bonjour

Mon gd pere vient de mourir. Il etait veuf.

Il a deux fils dont mon pere. Mon pere est décédé. Il n y a donc que moi et mon oncle comme heritier.

Je n ai pas de frere et soeur.

Ma question est :

Quel est le pourcentage des droits de succession pour moi? Suis je considéré comme premier ordre ou second ordre?

Merci pour vos precieuses reponses

Par **youris**, le **19/03/2018** à **20:44**

bonjour,

vous héritez de votre grand père en représentation de votre père décédé, les droits de successions qui vous seront appliquées, seront ceux qui auraient été appliquées à votre père (abattement de 100000 e).

salutations

Par **Jerome legendre**, le **19/03/2018** à **20:50**

Merci bcp